



Administration Communale de Tournai

Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 5 septembre 2005

Dès l'ouverture de la séance du Conseil Communal, une minute de silence a été observée à la mémoire de Monsieur Norbert DUPLAT qui exerça les fonctions de Bourgmestre à Hertain, du 8 janvier 1971 au 7 avril 1977, et celles de Conseiller Communal, du 7 avril 1977 au 9 janvier 1983 et du 12 septembre 1988 au 2 janvier 1989.

Le Conseil a décidé de :

- réserver un emplacement en faveur d'handicapé, rue de la Marnière à Tournai, face à l'immeuble n° 85.
- régler le stationnement des véhicules rue de Lannoy à Tournai afin de récupérer des emplacements de parking.
- interdire le stationnement sur une distance de 6 mètres le long du n° 8 (du côté du n° 6) rue des Sœurs de Charités.
- organiser le stationnement sur l'Esplanade à hauteur du Centre de Sécurité à la rue des Sœurs de Charité.
- réserver un emplacement de stationnement aux bus scolaires du lundi au vendredi, de 8 à 16 heures, rue du Sondart n° 12, devant l'Ecole primaire communale.
- établir une zone piétonne dans les rues des Cheoncq Clotiers, Bas-Quartier et de l'Ecole à Tournai.
- interdire le stationnement sur une distance de 30 mètres rue des Combattants à Froyennes, face au pavillon portant le n° 416.
- interdire la circulation à tout conducteur, sauf pour les cyclistes, à Gaurain :
 - depuis le n° 28 et vers la rue des Dimes
 - depuis la rue des Dimes, à et vers le n° 30
 - dans la rue des Dimes, depuis le n° 13 de la rue Wiots à et vers le n° 15 de la rue Wiots.

- à Kain :
 - réserver un emplacement pour handicapé, rue Fernand Pennequin, le long de l'immeuble n° 2.
 - réserver la circulation aux piétons, cyclistes et cavaliers dans les chemins suivants :
 - chemin reliant la rue de la Résistance (Kain) et la rue du Reposoir (Mont-Saint-Aubert)
 - chemin de terre reliant la rue de la Résistance (Kain) et la rue de la Folie (Mont-Saint-Aubert)
 - chemin des Quatre Bouviers, entre le sentier de Kain et le chemin des Pèlerins (Mont-Saint-Aubert)
 - passage reliant la place de Kain-Centre à la rue des Déportés (Kain).
 - interdire la circulation à tout conducteur, dans les deux sens, sauf pour la desserte locale, dans la rue Boulière, entre la rue du Bourdeau et l'avenue du Rival (Mont-Saint-Aubert).
 - supprimer la limitation de vitesse des véhicules à 70 km/h, avenue des Alliés entre l'immeuble n° 65 et la rue d'Ormont.

- interdire la circulation des véhicules à moteur dans divers chemins à Saint-Maur pour la réserver aux piétons et cyclistes dans le chemin reliant la rue de Tournai et la Croix Morlighem.

- à Vaulx, interdire la circulation des véhicules dont la masse en charge est supérieure à 3,5 tonnes rue de la Plume.

- réglementer la circulation des véhicules au carrefour formé par les rues Albert 1^{er}, Elisabeth, d'Ypres et de Barry à Vezon, en la canalisant par un îlot central.

- établir des passages pour piétons à :
 - Havinnes, rue Albert 1^{er}, n° 14.
 - Vaulx, rue de la Dondaine (sortie de l'école communale).

- établir des zones 30 aux abords des écoles dans les 5 districts de l'entité.

- marquer son accord sur le projet de convention relative à l'entretien des 52 tombes reconnues du Commonwealth à conclure avec l'Etat Belge.

- marquer son accord sur l'avenant n° 1 à la convention d'accompagnement d'une opération de développement rural entre la Ville et la Fondation Rural de Wallonie.

- ratifier la convention entre la Région Wallonne et la Ville dans le cadre du projet INTERREG III visant l'animation des Villes Historiques de l'Eurorégion.

- ratifier la convention établie entre la Ville et une société privée visant la mise à disposition d'une navette gratuite reliant le parking de l'Esplanade du Conseil de l'Europe au Centre Ville ainsi qu'à la gare.

- marquer son accord sur les termes d'une convention visant un prêt sans intérêts pour l'ASBL "La Piste aux Espoirs".

- approuver la convention accordant à la Ville une subvention dans le cadre de l'Opération "Création d'un réseau de voies vertes communales".
- ratifier les termes d'une convention à conclure entre DEXIA Banque et la Ville portant sur l'ouverture d'une ligne de crédit destinée à l'octroi de prêts sans intérêt aux citoyens sinistrés suite aux inondations des 3 et 4 juillet 2005.
- compléter le statut pécuniaire applicable à l'ensemble du personnel et notamment un supplément de traitement pour mars 2001 à accorder aux Commissaires adjoints de Police.
- approuver le rapport d'évaluation pour l'année 2004 et le rapport financier du Plan de Prévention de Proximité pour 2004 et la première moitié de 2005.
- prendre acte des conditions renégociées du marché relatif à l'acquisition de matériaux destinés à la rénovation d'un bâtiment de l'Ecole de la rue de l'Yser à Kain.
- accepter les décisions prises en urgence par le Collège Echevinal :
 - pour l'acquisition d'un tapis de protection provisoire destinée au bassin extérieur de réception des toboggans à la Piscine Aqua Tournai
 - la mise en place d'un système d'extraction d'air et d'une ventilation automatique de tous les locaux de la Crèche Communale "Les Chatons"
 - les travaux de réfection de dalles de béton monolithe rue Croix de Pierre à Froidmont.
- marquer son accord sur un marché de travaux à effectuer rue de Quiévremont à Mourcourt
- marquer son accord pour passer un marché de fournitures ayant pour objet l'acquisition de cinq véhicules d'occasion destinés à renouveler le charroi communal et ratifier la décision prise en urgence par le Collège Echevinal d'acquérir deux camionnettes pour le Service Propreté Publique.
- marquer son accord sur la décision prise en urgence par le Collège Echevinal :
 - de faire réparer le pont d'une grue du Service Voirie et l'embrayage d'un camion benne
 - d'acquérir des panneaux supplémentaires et accessoires de signalisation routière pour la création de zones 30 aux abords des écoles de l'entité.
- marquer son accord pour passer un marché ayant pour objet la conception et la réalisation d'une animation audiovisuelle au Site du Fort Rouge.
- marquer son accord pour passer des marchés visant :
 - la remise en état d'un camion citerne du Service Incendie
 - l'acquisition d'un logiciel de gestion destiné au Service Incendie
- passer des marchés de fournitures pour l'acquisition de matériel d'équipement destiné à l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs (cours du jour et cours du soir).

- passer un marché de services ayant pour objet le développement d'un programme informatique pour le Service des Affaires Administratives et Sociales (Etat Civil).
- vendre par voie d'adjudication publique l'ancien presbytère de la paroisse Saint-Jean à Tournai.
- vendre de gré à gré sur base d'appel d'offres l'immeuble communal sis rue Saint-Martin, 62 (ex-Indigo).
- vendre une emprise en sous-sol à l'Intercommunale de Propreté Publique (IPALLE) au chemin du Halage à Chercq.
- souscrire 312 parts sociales dans le capital du sous-bassin hydrographique de l'Escaut-Lys en vue de financer les travaux d'extension relatifs au lotissement sis à Chercq, résidence du Vert Mont et 543 parts pour financer les travaux d'extension d'alimentation en eau potable du lotissement de l'Ancienne Potence à Froyennes.
- approuver le bilan de l'exercice 2004 de l'ASBL Maison des Sports.
- émettre un avis favorable sur les modifications budgétaires introduites par diverses fabriques d'Eglise et un avis défavorable pour celles qui ont introduit leur demande tardivement.
- arrêter le règlement-taxe sur les immeubles loués meublés pour les exercices 2005 et 2006.
- prendre acte du procès-verbal de vérification de l'encaisse communale pour le deuxième trimestre de l'exercice 2005.
- autoriser le prêt d'œuvres et d'objets des Musées des Arts Décoratifs et de Folklore.